

→ **RAPPORT**
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2025



Directeur de la publication : Éric Braive
Coordination, création graphique et mise en page : Direction de la communication
Rédaction : Service Transition écologique
Photos : iStock, services de Cœur d'Essonne Agglomération.

INTRODUCTION

En 2015, l'Accord de Paris, signé par 195 pays, visait à limiter le réchauffement du climat à 2°C. 10 ans après, la hausse de la température moyenne à la surface de la Terre a franchi pour la première fois le seuil de 1,5°. Si rien ne change, nous nous acheminons vers un réchauffement de la température planétaire de 3,1°C à la fin du siècle, selon les experts internationaux, et ce, alors même que les effets du réchauffement climatique se font déjà durement ressentir, avec la multiplication des événements climatiques extrêmes : tempêtes, vagues de chaleur, sécheresses, inondations... Ces bouleversements et les perspectives tendanciennes confirment l'urgence d'agir collectivement et localement.

L'année 2025 marque la première année de mise en œuvre du [Plan climat air énergie territorial \(PCAET\)](#) de Cœur d'Essonne Agglomération, adopté à l'unanimité en juin 2024, feuille de route intercommunale déclinée en 42 fiches actions concrètes, dont certaines avaient déjà été engagées, et adossée à des trajectoires de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi de développement des énergies renouvelables et de préservation des ressources.

Ainsi, tout au long de l'année, des projets ont été engagés ou poursuivis pour décarboner les déplacements (pôles gares, Plan Vélo, développement de l'offre de transport), accélérer les travaux de performance énergétique des équipements publics locaux et des logements (rénovation des bâtiments intercommunaux et soutien aux communes, accompagnement des propriétaires et des copropriétaires du parc privé), réduire l'impact environnemental de l'alimentation - à travers son programme de transition agricole et alimentaire locale ([Sésame](#)) et la mise en place d'une collecte sélective des biodéchets pour leur méthanisation - et renforcer l'écoresponsabilité des moyens du service public intercommunal (mobilité des agents, éco-communication, réduction de l'empreinte numérique).

Cœur d'Essonne Agglomération s'est également dotée d'outils de pilotage et d'évaluation plus performants pour mieux suivre l'impact des actions menées dans le cadre du PCAET, dans le cadre de la préparation de l'audit final du Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'[ADEME](#), l'actualisation de la plateforme « Territoires en Transitions », ou encore la participation active aux échanges régionaux (ADEME, TEDDIF, etc.). Elle a réalisé un nouveau Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de l'ensemble de ses activités et services et suivi l'évolution des trajectoires territoriales en matière de consommation et de production énergétique.

Le [Conseil de développement et d'implication citoyenne \(CODEVIC\)](#) qui a pour objectif d'impliquer les acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises, partenaires institutionnels) dans la définition et l'expression des politiques publiques intercommunales a clôturé son mandat en 2025 avec une série d'initiatives en faveur de la transition écologique, comme l'animation d'ateliers, la participation à des événements publics, ou la création d'outils pédagogiques, tout particulièrement dans le cadre du programme Sésame et de la réduction des déchets.

Au-delà du péril climatique, l'humanité doit également faire face aux menaces qui pèsent sur le monde vivant. Cœur d'Essonne apporte sa contribution locale en mettant en œuvre des actions en faveur de la préservation ou de la restauration de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique : plantations dans le cadre du [plan 100 000 arbres](#), requalification de parcs, renaturation d'espaces publics, éco-exemplarité des projets d'aménagement - à l'instar de La Base 217.

Ce rapport, adossé au Rapport d'orientations budgétaires 2026, rend compte de manière synthétique et illustrée des actions engagées par Cœur d'Essonne Agglomération pour le développement durable de son territoire, la mise en œuvre de son PCAET et répond, à son échelle, à l'urgence climatique et à l'amélioration de la santé environnementale.

SOMMAIRE




Axe 1	Réduire l’empreinte écologique des mobilités	6
Axe 2	Réduire l’empreinte écologique des bâtiments	10
Axe 3	Développer les énergies renouvelables	16
Axe 4	Développer l’économie circulaire	18
Axe 5	Poursuivre la transition agricole et alimentaire	22
Axe 6	Renforcer l’écoresponsabilité des services publics et de l’administration	26
Axe 7	Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles et adapter le territoire aux changements climatiques	36



Le **Rapport de développement durable 2025** est aligné sur les **axes du PCAET**, et vise ainsi à rendre compte des actions et des progrès. Ce rapport reflète les réalisations et les défis de l’Agglomération pour la transition écologique et énergétique de son territoire. Il met en exergue des initiatives spécifiques et les résultats obtenus, illustrant les efforts territoriaux pour cette transition.

Rédigé en application du décret de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement et de l’article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Il traduit la volonté de l’Agglomération de respecter le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable fixé par le Ministère de la transition écologique.

Modalités de présentation

Un système de référencement visuel permet de repérer pour chaque action menée les interactions entre les cinq finalités du développement durable, symbolisées par les pictogrammes ci-après :

-  La lutte contre le changement climatique
-  La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
-  La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

-  L'épanouissement de tous les êtres humains
-  Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les cinq éléments déterminants de la démarche :



- a/ stratégie d'amélioration continue
- b/ participation
- c/ organisation du pilotage
- d/ transversalité des approches
- e/ évaluation partagée

Les actions de ce rapport d'activités font toutes l'objet d'un programme de suivi et d'évaluation, pluriannuel, s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue.

Chaque table d'action comprend :

1. Le relevé d'une réalisation au cours de l'année 2025
2. Un chiffre ou donnée clé illustrant la réalisation

Titre de l'action telle qu'inscrite dans le plan d'action (fiches actions) PCAET	
Énoncé de l'action réalisée en 2025	
Description succincte de la réalisation	Donnée ou chiffre clé et/ou résultat d'indicateur illustrant la réalisation



➔ AXE 1

Réduire l'empreinte
écologique des mobilités

Améliorer le fonctionnement et l'environnement des gares

Mise à jour des enquêtes de rabattement et stationnement - Gare de Brétigny-sur-Orge

Mise à jour des enquêtes de rabattement et stationnement pour l'étude de pôle de Brétigny-sur-Orge : réalisation des enquêtes en gare en mars 2025.

La mise à jour de ces enquêtes est une base indispensable à la relance de l'étude de pôle de Brétigny-sur-Orge, pour laquelle Cœur d'Essonne a relancé ses partenaires, et notamment la SNCF pour obtenir des résultats d'études techniques.

Enquêtes réalisées sur site en mars 2025.

Relance des partenaires pour la reprise de l'étude de pôle.



Poursuite des travaux d'aménagement des pôles gares

Avancement des opérations sur trois pôles gares du territoire :

- **Marolles-en-Hurepoix** : la livraison du pôle gare doit permettre à terme d'améliorer les conditions de desserte pour l'ensemble des modes, notamment transports en commun et cyclables. La gare routière a notamment été ouverte pour les bus à la rentrée de septembre 2025.
- **Saint-Michel-sur-Orge** : démarrage des travaux dont aménagement du giratoire d'accès à la future gare routière et travaux de la gare routière en voie de finalisation.
- **Sainte-Geneviève-des-Bois** : dossier de subvention validé par Île-de-France Mobilités. Travaux préparatoires lancés en octobre 2025.

Pôle gare de Marolles-en-Hurepoix : ouverture de la gare routière en septembre 2025 et finalisation des travaux en cours.

Pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge : giratoire et gare routière réalisés et finalisation des travaux en cours.

Lancement des travaux du pôle gare de Sainte Geneviève-des-Bois.

Déployer le Plan vélo	
Poursuite et extension du Plan Vélo sur le territoire	
<p>L'Agglomération poursuit l'extension des itinéraires cyclables du territoire avec 2 nouvelles réalisations en 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'itinéraire 17 « Avrainville et desserte collèges et lycée La Norville-Arpajon » : 3,2 km • L'itinéraire 18 « Fleury-Mérogis - Croix-Blanche » : 850 m 	<p>Réalisation de 2 itinéraires cyclables pour un linéaire de 4,05 km.</p>
Déploiement du stationnement vélo sur le territoire	
<p>La première pose d'arceaux de stationnement vélo débute en décembre 2025. Ce déploiement constitue la première phase opérationnelle du plan vélo en matière de stationnement, avec une installation progressive sur l'ensemble du territoire. La pose se poursuivra tout au long du premier semestre 2026.</p>	<p>La première pose d'arceaux de stationnement vélo débute en décembre 2025. Ce déploiement constitue la première phase opérationnelle du plan vélo en matière de stationnement, avec une installation progressive sur l'ensemble du territoire. La pose se poursuivra tout au long du premier semestre 2026.</p>
Animations et sensibilisation à la pratique cyclable	
<p>Cœur d'Essonne Agglomération a renforcé sa présence sur les événements du territoire pour promouvoir la pratique du vélo. Au fil de l'année, diverses animations ont été proposées afin de sensibiliser habitants et usagers aux mobilités actives.</p>	<p>12 événements auxquels l'Agglomération a participé 10 animations cyclables différentes proposées.</p>

Élaborer un Plan local de mobilité	
Préparation du Plan local de mobilité (PLM)	
<p>Le Plan des Mobilités en Île-de-France a été approuvé par le Conseil Régional d'Île-de-France le 24 septembre, date à laquelle il est entré en vigueur, malgré l'avis défavorable de Cœur d'Essonne sur ce projet, demandant l'ajout des projets structurants pour le territoire.</p> <p>Ce document constitue dès à présent le cadre des politiques de mobilités à l'échelle régionale à horizon 2030. Il devient également la référence pour la déclinaison de cette vision régionale par les EPCI dans les plans locaux de mobilité.</p> <p>Le travail sur le Plan local de mobilité de Cœur d'Essonne Agglomération est prévu à partir de 2026.</p>	

Améliorer l'offre de service bus

Amélioration de l'offre bus à destination du public scolaire

En 2025, plusieurs adaptations de l'offre de transport scolaire ont été mises en place en lien avec Île-de-France Mobilités, les transporteurs et les communes :

- Organisation de la desserte scolaire des élèves de Leuville-sur-Orge pour les élèves du collège Paul Éluard et Paul Fort
- Organisation de la desserte scolaire des élèves de Cheptainville vers les lycées d'Arpajon
- Mise en place de doublages de bus à Égly vers les établissements scolaires d'Arpajon et de La Norville
- Augmentation de l'amplitude du transport à la demande (TàD) sur le secteur de Marolles-en-Hurepoix, Guibeville, Cheptainville et Avrainville

Cela a permis de favoriser le déplacement des élèves en transports en commun plutôt qu'en véhicule personnel.

4 secteurs concernés par l'amélioration de l'offre

3 dessertes scolaires renforcées

Extension du TàD sur 4 communes



Mise à jour du plan de mobilité grand public

Mise à jour du **plan « Se déplacer à l'Agglo »** pour prendre en compte la numérotation des lignes et les dernières actualisations des transports en commun du territoire.



➔ AXE 2

Réduire l'empreinte écologique des bâtiments



Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires

Installation de capteurs énergétiques dans deux piscines communautaires

Déploiement de compteurs et capteurs d'énergie dans les piscines de Sainte-Geneviève-des-Bois et Breuillet. L'objectif est d'améliorer le suivi des consommations énergétiques et d'identifier des pistes d'optimisation, dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie.
Action engagée depuis octobre 2025.

2 piscines équipées en 2025

Mise en place d'un suivi énergétique automatisé

Raccordement de la piscine de Morsang-sur-Orge au réseau de géothermie porté par la SEER

La chaufferie de la piscine a été modernisée pour un passage du gaz à la géothermie.

Travaux de raccordement au réseau de chauffage urbain réalisés durant la vidange annuelle.

Lancement des travaux de rénovation du château du Merle Blanc à Avrainville



Cœur d'Essonne porte un projet de rénovation d'une aile du château du Merle Blanc à Avrainville, dans la perspective d'y créer un **tiers-lieu** répondant aux nouveaux enjeux du travail et de l'entrepreneuriat sur le territoire.

Les travaux, lancés à l'été 2025, visent à conserver le bâti ancien tout en améliorant ses performances structurelles et thermiques.

Notamment, la rénovation de l'enveloppe du bâtiment (ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, isolation des parois verticales et des toitures, remplacement des installations de chauffage et création d'un réseau de ventilation), doivent permettre de **réaliser 62 % d'économies d'énergie sur ce bâtiment**. La fin des travaux est prévue au printemps 2026.

905 660 € HT de travaux dont 20 % (198 407 € HT) dédiés à la rénovation thermique.

Passage d'une étiquette énergétique D à une étiquette énergétique B (saut de 2 classes énergétiques).

Passage de 180 KWh EP/m/an à 69 KWh EP/m/an soit 62 % d'économies d'énergie.

Remplacement des éclairages existants par des pavés LED sur plusieurs sites de l'Agglomération (en régie interne)

Modernisation de l'éclairage intérieur et/ou extérieur sur plusieurs bâtiments communautaires.

Remplacement des éclairages obsolètes par des modèles LED moins énergivores, afin de réduire la consommation électrique et d'améliorer la performance énergétique globale.

Une trentaine de pavés LED (blocs d'éclairage à LED, généralement encastrables ou suspendus, qui remplacent les anciens néons ou ampoules énergivores) ont été installés durant l'année 2025 en interne, ainsi que **l'éclairage des bassins de la piscine de La Norville et l'éclairage des plages de la piscine de Brétigny-sur-Orge.**

Poursuivre le soutien financier à la rénovation énergétique des logements des ménages modestes pour lutter contre la précarité énergétique

Fin de l'OPAH Cap Travaux 2020-2024

L'OPAH Cap Travaux 2020-2024 portée par l'Agglomération avec le soutien de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat a pris fin au 31 décembre 2024. Ses cibles d'intervention portaient sur la rénovation énergétique, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap, la sortie d'habitat dégradé, et l'offre locative abordable, en logement individuel ou copropriétés de moins de 50 lots.

Ciblée sur les ménages à faibles ressources s'engageant dans des projets de travaux ambitieux, **l'OPAH a permis la rénovation de 719 logements, et la mobilisation de l'ensemble des cofinancements permettant de réduire le reste à charge des propriétaires.** La majorité des projets financés relève de la rénovation énergétique.

Au cours des 5 années d'OPAH, **près de 2 500 habitants du territoire** y ont fait appel, pour vérifier l'éligibilité de leurs projets de travaux et bénéficier d'un accompagnement technique et financier gratuit. **Un peu plus d'un millier de visites à domicile** ont été réalisées par l'opérateur missionné par l'Agglomération, Citémétrie.

Le gain énergétique moyen des projets est de 52 %. Cela correspond à un saut de plusieurs étiquettes énergétiques (Étiquette F avant travaux, Étiquette C après travaux) ; ou à une division par 3 des émissions de CO2.

L'accompagnement des copropriétés fragiles ou en difficulté



Cœur d'Essonne Agglomération, avec le soutien de l'ANAH, poursuit deux dispositifs : **un POPAC 2024-2026 (4 copropriétés ciblées) et une OPAH Copropriété dégradée 2022-2026 (3 copropriétés ciblées).**

7 copropriétés accompagnées (692 logements issus du POPAC et 153 logements issus de l'OPAH CD).

POPAC : 4 copropriétés (soit 692 logements au total) situées à Arpajon, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Germain-lès-Arpajon, sont accompagnées pour structuration et projets de travaux. L'une d'entre elles, **Les Fées (425 logements)**, située à Sainte-Geneviève-des-Bois, a voté un programme de rénovation énergétique avec subvention **de l'ANAH**. Une seconde copropriété, à Sainte-Geneviève-des-Bois, **La Boële (90 logements)**, a finalisé son programme de rénovation énergétique, à voter fin 2025. **Les deux ciblent un gain énergétique de 35%.**

2 copropriétés ayant finalisé un programme de travaux visant environ 35% d'économies d'énergie.

2 copropriétés ayant atteint la phase de vote ou financements notifiés en 2025.

OPAH CD : En 2025, les **copropriétés Rosenberg** (40 logements), à Sainte-Geneviève-des-Bois (SGDB), et **Allégro** (113 logements) à Saint-Michel-sur-Orge ont finalisé leurs études préparatoires pour définir leur programme de travaux de rénovation énergétiques et de travaux de structure. Appels d'offres, réunions publiques et accompagnement social ont été menés, avec mobilisation des financeurs. Les assemblées générales de mise au vote ont lieu **fin 2025.**

6 réunions publiques et permanences individuelles organisées (accompagnement social et technique).

Avancement des opérations de rénovation énergétique dans le cadre de l'Investissement territorial intégré (ITI)

En 2025, la résidence *Charpentier* a achevé ses travaux.

Située dans le quartier du Bois des Roches à Saint-Michel-sur-Orge, la résidence Charpentier est composée de **5 immeubles de logements collectifs** construits dans les années 1960. La réhabilitation menée par Essonne Habitat visait notamment à réaliser des économies d'énergie tout en améliorant le confort des résidents.

Les travaux effectués ont permis de réaliser un saut de **2 classes sur l'étiquette énergétique (passage de E à C soit 57% d'économies)** pour l'ensemble des bâtiments et de réduire de **59% les émissions de gaz à effet de serre**. Ces travaux ont bénéficié d'un **co-financement FEDER d'un montant de 1 139 408 €** dans le cadre du programme d'ITI piloté par Cœur d'Essonne Agglomération.

Pour la résidence de la **Villemonderie à Morsang-sur-Orge**, les travaux n'ont pas encore débuté : le bailleur a engagé les appels d'offres et organisé des réunions d'information auprès des locataires.

Le programme de travaux sera défini à mi-2026.

2 opérations suivies dans le cadre de l'ITI

1 programme livré (résidence Charpentier) :

- Réhabilitation de 136 logements
- Saut de 2 classes sur l'étiquette énergétique
- 1 139 408 € de subventions européennes FEDER



Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments communaux des villes de moins de 10 000 habitants

Poursuite du fonds de concours pour la rénovation énergétique



En 2025, l'Agglomération a poursuivi l'accompagnement financier à travers le fonds de concours.

Cela a permis d'accompagner **8 communes** pour la réalisation au global de **12 projets de travaux de rénovation énergétique** allant de l'installation de panneaux photovoltaïques dans un restaurant scolaire à des travaux de géothermie dans un groupe scolaire.

8 communes accompagnées

12 projets soutenus

468 054,32 € de subventions versées

2 361 182,94 € de travaux engagés

Poursuivre l'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé de logements et des entreprises pour accroître leur efficacité énergétique

Signature du pacte territorial France Rénov



Pour poursuivre les missions d'accompagnement de son **Espace conseil France Rénov**, Cœur d'Essonne Agglomération a signé une **convention de pacte territorial du Service public de la rénovation de l'habitat au 1^{er} janvier 2025** en poursuite du programme SARE.

A travers ce pacte territorial, l'Agglomération continue ses différentes missions : **information, conseil, accompagnement personnalisé et animation**, pour l'ensemble des habitants du territoire (propriétaire bailleur, propriétaire occupant, locataire du parc privé, copropriétés...).

Les champs d'action se sont élargis, les services de l'Agglomération assurant et traitant au sein de l'Espace conseil France Rénov d'autres thématiques en plus de la rénovation énergétique, tels que la **perte de l'autonomie à travers la subvention Prime Adapt ainsi que l'insalubrité du logement**.

Extension du service à 2 nouvelles thématiques (autonomie / insalubrité).

Accompagnement assuré pour **l'ensemble des habitants du territoire (propriétaires, copropriétés, locataires du parc privé)**.

 AXE 3

Développer les énergies
renouvelables



Promouvoir et accompagner le développement de la filière photovoltaïque

Étude du potentiel de solarisation et d'autoconsommation sur le patrimoine de Cœur d'Essonne Agglomération



L'Agglomération a lancé une étude visant à évaluer **les potentiels d'installations solaires photovoltaïques sur son patrimoine, les possibilités de valorisation économique de l'électricité produite et les différents montages juridiques potentiels** pour développer cette filière énergétique.

L'étude a passé en revue **46 sites communautaires**, pour lesquels ont été récupérées les données de consommations, puis évalués les profils journaliers de consommations. Sur chaque site, lorsqu'un potentiel existait, les surfaces productibles ont été identifiées, permettant d'évaluer une production photovoltaïque théorique. À partir de ces données, 2 scénarii ont été étudiés : l'autoconsommation individuelle à l'échelle du site, ou l'autoconsommation collective.

Cette étude a permis de conclure à **l'opportunité de créer une telle boucle d'autoconsommation collective à l'échelle du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération**, pour une puissance installée à terme de **1,4 à 1,6 MWc, répartie entre plusieurs unités de production entre les différents sites du patrimoine communautaire.**

Une telle installation permettrait de produire **entre 24,9 % et 27,7 % des consommations énergétiques des bâtiments de l'Agglomération.**

Mettre en œuvre le Schéma des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

Création de la SEM Essonne Énergies et participation de Cœur d'Essonne Agglomération à son capital



En 2025, la Société d'Économie Mixte (SEM) « Essonne Énergies » a officiellement été créée à l'issue des travaux de préfiguration menés en 2024 sous l'impulsion du Département de l'Essonne. Cette SEM, dédiée au développement de projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire, rassemble un actionnariat mixte composé de 14 actionnaires publics et privés essonniers.

Cœur d'Essonne Agglomération, qui a validé son entrée au capital en décembre 2024, est désormais membre fondateur de cet outil partenarial, aux côtés de collectivités et partenaires engagés pour la transition énergétique.

Création effective de la SEM « Essonne Énergies » en 2025.

Cœur d'Essonne détient 5% du capital, soit 250 000 € d'investissement aux côtés de 9 autres acteurs publics et 5 privés.

Action partenariale : Étendre le réseau de géothermie porté par la SEER

Conversion d'énergie de bâtiments pour un passage du gaz à la géothermie



La Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) poursuit ses travaux d'extension du réseau de chaleur urbain alimenté par la géothermie.

En 2025, 3 nouveaux bâtiments publics et 1 résidence ont été raccordés au réseau et notamment la **piscine de Morsang-sur-Orge** dont la chaufferie a été modernisée pour permettre le passage du gaz à la géothermie.

Pour les 3 bâtiments publics raccordés, cela représente une **consommation annuelle de 1 936 MWh** soit un équivalent de **368 logements alimentés mais également 435 tonnes de CO2 non rejetées dans l'atmosphère soit un équivalent de 598 véhicules.**

➔ AXE 4

Développer l'économie circulaire



Valoriser les biodéchets du territoire

Mise en œuvre de la collecte sélective des biodéchets pour méthanisation

La collecte des biodéchets (pavillons et habitats collectifs) a démarré le 1^{er} juillet 2025

La livraison des kits a été effectuée : chaque kit comprend **un bioseau, deux rouleaux de sacs orange de 12 litres** (soit environ 52 sacs au total, correspondant à une estimation d'un sac par semaine et par foyer), **un dépliant informatif ainsi qu'un disque rappelant les consignes de tri des biodéchets**.

Des actions de sensibilisation ont été mises en place auprès des habitants, notamment dans les **écoles, les médiathèques, les habitats collectifs et lors de différentes manifestations**.

La mise en place du tri des biodéchets dans les sites de restauration scolaire communaux est en cours de déploiement.

Collecte sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne pour les résidences pavillonnaires et collectives.

1 kit = 52 sacs + bioseau + supports d'information.

Sensibilisation réalisée dans **4 types de lieux : écoles, médiathèques, habitats collectifs, manifestations.**



Améliorer et optimiser la collecte des déchets

Mise en œuvre d'actions de réduction et prévention des déchets

Sur les actions prévues dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) :

- **Mise en place d'un guide de réduction des déchets en interne** : ce guide est distribué en format papier par le service Recrutement aux nouveaux arrivants, et mis à disposition sur l'Intranet de la collectivité pour l'ensemble des agents.
- **Création et diffusion d'un guide pratique grand public sur la prévention des déchets** : ce guide est distribué lors des actions de sensibilisation.
- **Opérations de sensibilisation à la réduction des déchets** : participation à plusieurs ateliers.
- **Création et diffusion en interne d'un guide pratique** pour la réduction et la gestion des déchets au travail.
- **Élaboration d'un guide de recettes de produits ménagers « faits maison »** : « Comment nettoyer autrement » et publication des recettes sur le groupe Facebook Agir durable.
- **Mise à disposition d'autocollants « Stop-pub »** : les autocollants sont disponibles dans les accueils de Cœur d'Essonne, et lors de participations à des manifestations.
- **Mise à disposition de composteurs individuels et partagés** : des formations sont proposées aux habitants lors de la remise d'un composteur.

3 guides produits (réduction déchets, prévention déchets, nettoyage durable)

Composteurs distribués et formations associées



[Lire le document](#)



Mener des démarches d'Écologie industrielle territoriale (EIT) avec les entreprises du territoire

Poursuite des actions engagées sur la ZAE des Meuniers en 2024

Dans la continuité du premier atelier « Détection de Synergies », un accompagnement et un suivi des synergies du groupe d'entreprises des Meuniers est en cours. La mise en place des synergies est plus ou moins longue.

Un food truck répondant au manque de restauration sur la zone a été installé sur la ZAE des Meuniers.

Des mises en relations pour de la mutualisation de parking, d'énergie, d'utilisation de matériaux usagés ou de surplus de chantiers et d'espaces de stockage ont été effectuées.

Réunions sur l'EIT dans l'année pour les collaborateurs.

Poursuite de la participation aux Réseaux EIT en Île-de-France et la formation des collaborateurs Synapse et Orée.

Réalisation d'un second atelier « Détection de synergies » sur la ZAE de la Mare au Milieu à Guibeville

Un second atelier « Détection de synergies » s'est déroulé en mai 2025 à la ZAE La Mare du Milieu à Guibeville chez l'entreprise Arbres et Paysages. Cet atelier a été réalisé par le service Relations entreprises et parc d'activités en se basant sur la méthodologie du cabinet Inddigo.

10 entreprises présentes

18 synergies opérationnelles identifiées

3 food trucks installés de façon hebdomadaire sur la ZAE (1 jour/1Foodtruck)

Accompagner la structuration d'un écosystème autour du BTP et de la construction

Reconstruction de la Halle de marché de Sainte-Geneviève-des-Bois

La Halle de marché de Sainte-Geneviève-des-Bois est vétuste et doit être reconstruite dans le cadre du projet de Pôle Gare qui vise à faciliter et fluidifier la desserte et l'accès aux gares et ainsi redynamiser le marché de la gare.

Économie estimée de 9 tonnes de CO2 eq. et préservation de 129 tonnes de ressources naturelles grâce au réemploi et à l'utilisation de matériaux biosourcés.

La reconstruction de la Halle de marché, en délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune, intègre une démarche d'économie circulaire : **utilisation de matériaux biosourcés, stratégie de réemploi et anticipation de la fin de vie du bâtiment.** Une attention particulière est portée à la **réduction de l'impact carbone, à la consommation d'énergie et à la valorisation des matériaux issus du réemploi** (plomberie, menuiseries, toiture végétalisée, etc.).

Co-financement FEDER attribué à hauteur de **302 400 € dans le cadre du programme ITI Cœur d'Essonne.**



Réhabilitation et extension du gymnase Marc Senée à Villiers-sur-Orge

Le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase Marc Senée de Villiers-sur-Orge s'inscrit dans une démarche innovante visant à promouvoir l'économie circulaire tout en optimisant l'utilisation des ressources pour revitaliser cet équipement sportif.

Projet cofinancé à hauteur de 320 000 € par le FEDER dans le cadre du programme ITI Cœur d'Essonne.

Le projet porté par la commune de Villiers-sur-Orge met l'accent sur le réemploi des matériaux issus de la déconstruction, utilisation de matériaux biosourcés (laine de bois, bardage en zinc et bois local), recyclage et éco-conception intégrés dès la phase de maîtrise d'œuvre.

Le choix de réhabiliter plutôt que de démolir vise à prolonger la durée de vie du bâtiment.



➔ AXE 5

Poursuivre la transition agricole et alimentaire



Créer et accompagner la transition de nouvelles fermes

Animation foncière et accompagnement des communes dans leurs projets d'accueil d'exploitations agricoles



Dans le cadre de sa stratégie agricole, l'Agglomération poursuit son action d'animation foncière en appui au renouvellement des générations agricoles. Elle vise à faciliter le renouvellement des générations agricoles, via l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitations des agriculteurs qui partent à la retraite, en apportant une attention particulière à la valeur ajoutée des projets agricoles installés pour le territoire (circuit-court et environnement).

En 2024, une attention particulière a été portée à **la communication autour de ce dispositif afin qu'il puisse essaimer dans d'autres territoires.**

En 2025, l'accent a davantage été mis sur **l'accompagnement des communes dans leur souhait d'accueillir de nouvelles exploitations agricoles sur leur territoire.**

5 communes accompagnées représentant plus de 90 ha :

- **Avrainville : 80 ha et un site de 7000 m² de serres anciennement horticoles (reprises de serres horticoles et de terres libres de bail), AMI corédigé avec la Safer**
- **Bruyères-le-Châtel : installation d'une pépinière (2 ha)**
- **Saint-Germain-lès-Arpajon : forage sur 2,4 ha communaux**
- **Brétigny-sur-Orge : suivi post-AMI Île-de-France Nature (2 ha)**
- **La Norville : coordination d'un projet agricole et d'aménagement porté par une famille (4,5 ha)**

Diversifier la commercialisation de la production locale

Rendre l'offre alimentaire des restaurants scolaires plus locale et durable



Via son programme Sésame, l'Agglomération souhaite relocaliser l'alimentation de ses habitants en favorisant la commercialisation des denrées agricoles, ou qui en sont issues, via des circuits de proximité. Elle ambitionne de rapprocher l'offre et la demande en renforçant les canaux actuels, et en impulsant de nouveaux, et surtout en favorisant la promotion des produits locaux via la restauration collective scolaire :

A. Mise en lien des producteurs avec les gestionnaires de restaurants scolaires

B. Mise en place d'un plan d'action pour les cantines

Toutes les communes de l'Agglomération ont été invitées à travailler ensemble sur **l'éducation au goût et la lutte contre le gaspillage alimentaire**. Des groupes de travail ont été organisés pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et les inspirer.

Des actions de sensibilisation auprès des enfants et des équipes d'animations périscolaires ont été organisées sur ces sujets dans les écoles et lieux périscolaires.

A. Accompagnement au sourcing pour que les cuisines intègrent toujours plus de produits locaux : mise en lien de producteurs et transformateurs proches avec les acteurs de restauration collective de l'Agglomération.

B. Un lancement efficace et des résultats concrets :

- **17 communes impliquées dans le plan d'action**
- **8 groupes de travail organisés**
- **29 animations**
- **17 structures touchées (ALSH et écoles)**
- **700 enfants sensibilisés**
- **4 circuits pédagogiques réalisés auprès des animateurs**

Créer des unités de transformation agroalimentaire

Agrandir et équiper la légumerie d'une cuisine centrale

Afin de développer ces approvisionnements auprès des agriculteurs locaux et de pouvoir transformer bien davantage de produits bruts sur place, **la cuisine centrale de Sainte-Geneviève-des-Bois** a souhaité agrandir et équiper sa légumerie.

Cet outil public permet d'assurer un nouveau débouché stable et régulier à des agriculteurs essonniers avec une juste rémunération, tout en venant répondre aux besoins d'une alimentation en restauration collective moins transformée et plus durable.

La légumerie est pensée pour avoir la souplesse **et l'agilité d'une structure à taille humaine nécessaire pour travailler avec les petites exploitations agricoles (accompagnement, absorption des surplus ponctuels...), tout en atteignant une ampleur suffisamment structurante pour inciter des exploitations de plus grande envergure à diversifier leur production.**

La légumerie est dimensionnée pour atteindre une capacité globale de confection supérieure à 10 000 repas à terme. Dans le cadre d'un nouveau syndicat intercommunal « Cuisine d'ici », elle assure aujourd'hui 4 800 repas soit environ un quart des élèves inscrits à la cantine dans Cœur d'Essonne Agglomération.

Le syndicat « Cuisine d'ici » regroupe désormais 6 villes : Sainte-Geneviève-des-Bois, Villiers-sur-Orge, Cheptainville, La Norville, Avrainville et Longpont-sur-Orge.



Renforcer les partenariats avec la recherche et les universités

Suivi faune et flore sur des exploitations agricoles

Réalisation par le **Syndicat de l'Orge** d'un **suivi écologique de la qualité des sols**, de la faune et de la flore à l'échelle de parcelles agricoles sur la base d'une vingtaine d'indicateurs.

Suivi faune et flore réalisé sur 10 parcelles comprises sur 8 exploitations.

3 espèces d'oiseaux, 2 espèces de chiroptères et 1 espèce végétale à enjeu fort ont été observées.

Soutien au déploiement de la comptabilité écologique

Cœur d'Essonne a contribué à la recherche méthodologique et la sensibilisation multi-publics sur la **comptabilité écologique**.

L'action a permis d'expérimenter et étudier la mise en application de la Comptabilité écologique (modèle comptable CARE) dans le cas des exploitations agricoles impliquées dans le programme Sésame.

Ce modèle préfigure une nouvelle doctrine comptable permettant de lire autrement la création de valeur, en considérant tout autant la préservation des capitaux naturels, humains et financiers. Sésame a aussi contribué à la capitalisation et la valorisation de ces travaux au niveau national.

Finalisation de la thèse portée dans le cadre de la Chaire de Comptabilité écologique (Paris Dauphine, AgroParisTech).

10 fermes étudiées pour l'année 2024.

Publication par Fermes d'Avenir d'un guide méthodologique de capitalisation et de 7 fiches pédagogiques.



Développer les initiatives citoyennes autour de l'agriculture et de l'alimentation

Diffusion du Jeu Sésame et animations

Dans le cadre d'un cycle de travail du **Conseil de développement et d'implication citoyenne (CODEVIC)**, un jeu de cartes éducatif a été créé pour aborder les sujets liés à la transition agricole et alimentaire locale.

Ce jeu, cible principalement les enfants âgés de plus de 9 ans. Il a été diffusé dans les **écoles élémentaires intéressées, centres de loisirs et médiathèques du territoire.**

Cette diffusion est accompagnée d'animations de parties par le créateur du jeu notamment, afin de faciliter sa prise en main par les équipes éducatives et d'animation.

Le jeu a été diffusé aux 21 mairies du territoire qui pourront le mettre à disposition de leurs **centres de loisirs et conseils municipaux des enfants.**

Il est également disponible dans les **19 médiathèques de Cœur d'Essonne, certaines ludothèques et dans les écoles élémentaires intéressées à destination des élèves de CM1 et CM2.**

15 sessions d'animation ont été organisées auprès des enfants ou des équipes d'animation.



Organisation d'un Forum des Métiers de la Terre et du Goût

Avec le partenaire Abiosol, pour la deuxième édition, a été organisé un **Forum présentant les métiers de l'agriculture et de la transformation auprès de jeunes en voie d'orientation (à partir de la quatrième), de porteurs de projet et personnes en recherche d'emploi.**

Cet événement a eu lieu le 16 octobre au Modul'Air (Brétigny-sur-Orge) et à la Ferme de l'Envol. Une troisième édition est prévue en octobre 2026.

350 participants dont 300 collégiens

Distribution des carnets Sésame par les membres du CODEVIC

Dans le cadre du **Conseil de développement et d'implication citoyenne (CODEVIC)** de Cœur d'Essonne Agglomération, une action de distribution de carnets Sésame dans les gares les plus fréquentées du territoire a eu lieu en mars 2025.

Le carnet Sésame est un livret qui recense les producteurs locaux qui pratiquent la vente directe. L'objectif de ces distributions est de permettre aux habitants de pouvoir se procurer des produits locaux et encourager leur consommation.

1 000 carnets Sésame ont été distribués au printemps 2025 dans le cadre de cette action par les membres du CODEVIC.



➔ AXE 6

Renforcer l'écoresponsabilité des services publics et de l'administration

COEUR
D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION

**Espace
Saint-Exupéry**

Direction de l'Administration Générale
Direction des Ressources Humaines

Direction Territoire durable
& Mobilités

Direction de la Transition écologique

Accélérer la modernisation de l'éclairage public

Modernisation éclairage public 2025

Remplacement de **1 395 luminaires par des LED plus performantes**, permettant de réduire la consommation, les dépenses d'exploitation et les émissions de CO2.

Remplacement de 1 395 luminaires les plus énergivores par de la LED
896 905 kWh économisés / an
154 134 € TTC d'économie annuelle estimée.

69 tonnes de CO2 évitées, équivalent à 1 533 arbres plantés
 (un arbre emmagasine 45Kg de CO2/an en moyenne).

Montant du projet : 1 240 080 € TTC.

Modernisation de 50 candélabres vétustes par l'intégration d'une technologie hybride solaire/secteur (site : Croix-Blanche)

Cette opération consiste à remplacer des candélabres anciens et énergivores par des équipements modernes utilisant une technologie hybride, c'est-à-dire combinant deux sources d'énergie :

- L'énergie solaire, captée via des panneaux photovoltaïques intégrés au candélabre, permettant un fonctionnement autonome en journée ou lorsque les conditions sont favorables.
- L'alimentation par le réseau électrique (secteur), qui prend le relais en cas d'insuffisance de l'énergie solaire (nuits prolongées, mauvais temps, etc.).

Ce système intelligent permet de réduire la consommation énergétique, diminuer les coûts d'exploitation, et améliorer la fiabilité de l'éclairage public, tout en contribuant à la transition énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone.

50 candélabres hybrides installés
Montant du projet : 336 570 € TTC.

Remplacement des candélabres existants par des équipements à technologie LED, plus performants et économes en énergie sur les 3 pôles gare.

Aménagement d'un éclairage adapté et esthétique pour les parvis des gares de Marolles-en-Hurepoix et Saint-Michel-sur-Orge, afin d'améliorer la sécurité, le confort des usagers et l'intégration urbaine de l'espace.

Modernisation complète de l'éclairage sur les parvis et terminaux bus des gares de Marolles-en-Hurepoix, Saint-Michel-sur-Orge, et Sainte-Geneviève-des-Bois (travaux à partir de septembre 2025).

Montant du projet : 211 265,54 € TTC

Montant total engagé : 1 787 915,54 €
Subvention de la Région : 471 662,72 €



Intégrer les enjeux des transitions dans le cadre du contrat de ville 2024-2030

Participation des habitants des Quartiers prioritaires de la ville (QPV) à la Fête Champêtre

Les objectifs de cette participation sont de :

- Permettre aux habitants des QPV d'accéder facilement à un évènement communautaire ;
- Sortir des QPV ;
- Découvrir les animaux de la ferme et les produits d'une alimentation plus saine.

Des habitants des QPV des communes d'Égly, Saint-Michel-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois ont participé à la Fête champêtre du 22 juin 2025, grâce à la mise en place, par le Pôle Sésame, d'un service de cars pour les emmener sur le site et les ramener au plus près de chez eux.

Un goûter composé de produits disponibles à la vente sur le lieu de l'évènement a été offert aux familles.

3 communes participantes

49 habitants bénéficiaires

Mise en place d'un transport collectif (émissions de CO2 évitées)



Ateliers réparation vélos

Proposer des ateliers pour apprendre à réparer son vélo via le **Pôle Mobilités de l'Agglomération** pour les enfants comme les adultes.

2 ateliers proposés durant les Quartiers d'été, sur les QPV de Brétigny-sur-Orge et Arpajon :

- **Atelier parcours vélo, parcours BMX + Trial, le lundi 4 août, de 16h à 20h, aux Ardrets à Brétigny-sur-Orge.**
- **Atelier Quartiers d'été d'Arpajon au sein de la résidence Adoma, le mercredi 13 août, de 15h à 18h.**

S'inscrire dans des démarches partenariales de veille, d'observation et d'anticipation des effets du changement climatique

Participation active aux réseaux de suivi et d'échanges sur le changement climatique

En 2025, Cœur d'Essonne Agglomération a poursuivi sa veille territoriale sur le changement climatique via sa participation à plusieurs temps régionaux.

L'Agglomération a pris part à trois rencontres organisées dans le cadre du programme TETE de l'ADEME (mai, septembre, novembre), ainsi qu'à la Rencontre Régionale TEDDIF du 6 mars.

Ces échanges ont permis d'enrichir la réflexion locale, d'identifier des outils d'animation mobilisables (fresques, jeux, observatoires) et de renforcer l'appropriation collective des enjeux de transition.

3 rencontres ADEME TETE suivies en 2025 (mai, septembre, novembre).

1 rencontre TEDDIF régionale (mars 2025 - Académie du Climat).

Plus de 20 outils et méthodes présentés lors des ateliers (mobilité durable, énergie, animation territoriale, objectifs de développement durable, eau, aménagement, éco-gestes...).



Inscrire la transition écologique dans l'action des médiathèques

Développer les missions du FabLab numérique avec une dimension durable

Faire du FabLab un lieu de référence du **Do It Yourself** et du **réemploi** sur le territoire en axant modes de faire soi-même et les ateliers sur une logique de transition écologique.

En 2025 la majorité des matériaux utilisés au sein du FabLab sont du **réemploi - tissus, bâches du service communication, planchettes de clayettes** -, ils sont utilisés par les « makers » et par les participants au FabLab au quotidien mais aussi par les clubs du FabLab comme le **club cosplay et couture et le club robotique qui a proposé une maquette intégralement en matériaux de réemploi pour le concours de la First Lego League**.

Le FabLab se présente également comme un lieu du **Do It Yourself** dans une logique de circuit court et d'économie verte. La modélisation permet de créer et recréer tout objet ou pièce cassés ou perdus. **Les pièces de jeux de sociétés du pôle ludique de Saint-Germain-lès-Arpajon sont reproduite grâce au FabLab**, un autre partenariat a été mis en place de façon expérimentale pour reproduire les **siphons et bouchons des pédiluves de Morsang-sur-Orge et de Sainte-Geneviève-des-Bois**.

Enfin le FabLab est présent sur de nombreux évènements de l'Agglomération promouvant la transition écologique (marché de Noël durable, Fête champêtre).

Partenariats avec l'espace ludique de Saint-Germain-lès-Arpajon pour la réimpression des pièces cassées et manquantes.

Partenariat avec les piscines de Morsang-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois pour l'impression de siphons et bouchons du pédiluve en coopération avec le service des sports.

Partenariat avec le service communication pour réemploi des supports de communication.

Augmentation de 20 % des makers et des participants au FabLab, tous clubs confondus.



Poursuivre les actions culturelles dans une démarche de développement durable

En 2025 les médiathèques ont poursuivi leur démarche participative pour la transition écologique et solidaire lors d'une nouvelle édition de collecte de livres, « **Troc'livre** », au sein de **17 médiathèques du réseau**, et la mise en place d'une **bibliothèque éphémère au marché de Noël solidaire**.

Le partenariat avec la librairie Amaréal, librairie promouvant **l'économie circulaire et le réemploi des livres**, a été maintenu. **Collecte de 75 cartons, soit environ 2 250 livres.**

Fête de la Science 2025, intitulée « Verte est la science »

Le temps fort de la Fête de la Science porte en 2025 une dimension écologique affirmée, intitulée « Verte est la science ». Cette édition s'est déroulée tout au long du mois d'octobre au sein de 17 médiathèques dont 6 municipales.

Sensibilisation des habitants de Cœur d'Essonne à la transition écologique à tout âge. Au programme :

- 2 spectacles de lectures-contées pour les tout-petits
- 12 séances d'ateliers autour des insectes, des abeilles et des pollinisateurs, ou encore des micro-organismes du compost
- 2 expositions réparties sur 4 médiathèques
- 1 séance de Fresque de la biodiversité.

Engager les médiathèques de Cœur d'Essonne dans une démarche de « bibliothèque verte »

En 2025 a été fondé un groupe de travail « Vert » au sein du réseau des médiathèques : son objectif est d'identifier, de modéliser, d'impulser et de coordonner les actions structurantes et les pratiques professionnelles vertueuses pour l'environnement en lien avec les actions proposées par l'Agglomération.

Un premier état des lieux des actions proposées par les médiathèques a été établi dont le diagnostic sera disponible début 2026.

Un partenariat a été mis en place avec le service Prévention et du tri des déchets via des ateliers de sensibilisation au sein des médiathèques avec une expérimentation au sein de la médiathèque de Saint-Germain-lès-Arpajon au dernier trimestre 2025.

Décarboner la mobilité des agents de la collectivité

Mise en place du Forfait mobilités durables (FMD)

Dans le cadre de sa démarche en faveur de la transition écologique, Cœur d'Essonne Agglomération a mis en place, à compter du 1^{er} juillet 2024, le **Forfait mobilités durables (délibération n°24.085 en date du 26/06/2024)**.

Cette aide financière est destinée à encourager les agents à adopter des **modes de transport respectueux de l'environnement** (vélos, covoiturage, etc.) **pour leurs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail**. Ce dispositif vise à réduire l'empreinte carbone des déplacements des agents publics en les incitant à privilégier des solutions de transport plus écologique.

Déploiement de nouveaux vélos à assistance électrique (VAE)

À la suite du **premier bilan d'utilisation des VAE**, deux nouveaux vélos à assistance électrique ont été acquis et mis à disposition des agents sur deux nouveaux sites de l'Agglomération.

Le **prochain bilan** sera dressé en fin d'année 2025 et un questionnaire de satisfaction pour améliorer le service sera transmis aux agents en début d'année 2026.

2 VAE supplémentaires déployés en 2025.

Renforcer la démarche d'éco-responsabilité de l'administration

Journal de l'Agglo [Au Cœur de l'Agglo]

Cœur d'Essonne Agglomération a mis en place dans son marché pour l'impression du journal des clauses environnementales telles que :

- Utiliser un papier certifié écologique, PEFC, FSC ou équivalent
- En cas de mise sous film éventuelle de documents, le film utilisé doit impérativement être « biodégradable ».

Tous les journaux imprimés remplissent ces conditions.

Écoresponsabilité des supports institutionnels

- Pour les goodies, le choix se porte sur du **matériel recyclé et recyclable** pour les barnums, les kakémonos, pupitres en carton, gobelet éco-cup sans pétrochimie...
- Pour le Mag'culture : **réduction du nombre d'impressions** (environ 2 000 exemplaires en moins entre octobre 2024 et octobre 2025)
- Mise à la disposition des élus du Rapport d'activité de l'Agglomération en ligne et non plus en papier.

Réduction de 2000 exemplaires imprimés du Mag'culture entre 2024 et 2025.

0 exemplaire imprimé du rapport d'activité pour les élus (100 % numérique).


Impressions documents divers/prestations de reprographie/prestations d'impression à caractère artistique

Cœur d'Essonne Agglomération a mis en place dans son marché d'impression des clauses environnementales telles que :

- **Utiliser un papier certifié écologique, PEFC, FSC ou équivalent**
- **En cas de mise sous film éventuelle de documents, le film utilisé doit impérativement être « biodégradable ».**

Les impressions de documents remplissent ces conditions.

Intégration d'éco-gestes dans l'organisation d'évènements	
<p>Les actions de sensibilisation à l'écoresponsabilité ont été renforcées au sein des évènements portés ou co-portés par la Direction de la Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'éco-cups lors de rencontres professionnelles • Distribution d'éco-cups lors d'évènements de prévention santé ou du territoire. 	<p>110 participants sensibilisés via l'usage d'éco-cups dans le cadre de la prévention santé.</p>

	S'engager pour une commande publique durable	
	Dispositions et critères environnementaux dans les marchés publics	
	<p>Cœur Essonne Agglomération participe activement aux enjeux de valorisation et de protection de l'environnement, notamment via des achats « verts », des achats publics durables, qui comprennent notamment des considérations environnementales.</p>	<p>Cœur d'Essonne Agglomération est en nette progression (+20 % par rapport à 2024) dans l'intégration de considérations environnementales dans ses achats et poursuit ses efforts pour atteindre les objectifs légaux posés par la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021.</p> <p>Indicateurs : 48 % des marchés > à 40 000,00 € comportent un critère environnemental, 27 % des marchés > à 40 000,00 € comportent une disposition environnementale.</p>
	Marché réservé à une structure d'insertion	
<p>Au sein du marché de distribution des supports de communication, Cœur Essonne Agglomération a réservé un lot dédié à la distribution au sein des parcs d'activités économiques à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes.</p> <p>Ce lot a été attribué au groupement d'entreprises HERCULE INSERTION (mandataire) et ACTION EMPLOI (cotraitant).</p>	<p>Hercule-Insertion et Action-Emploi sont des associations, qui allient un accompagnement social à l'exercice d'une activité économique pour permettre à des personnes qui connaissent des difficultés particulières d'accès à la vie professionnelle d'occuper un emploi relevant de leurs compétences. Ces personnes acquièrent une expérience, des compétences, une qualification donnant de meilleures chances d'accéder au marché du travail ordinaire.</p> <p>Par ailleurs, Cœur Essonne Agglomération a conclu un partenariat avec l'association MEIF Paris-Saclay (Maison Emploi Insertion Formation), afin de développer les considérations sociales dans les marchés publics.</p>	

Déploiement d'un nouveau dispositif de ventes en enchères et de dons des biens inutilisés appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération

Ne pas jeter systématiquement les biens inutilisés et leur donner une seconde vie.

Dans un contexte budgétaire restreint des administrations, et afin de toucher le plus grand nombre d'acquéreurs potentiels, l'Agglomération utilise la plateforme de l'État encheres-domaine.gouv.fr pour vendre les biens et dons.encheres-domaine.gouv.fr pour céder gratuitement les biens ne pouvant être vendus. La plateforme dons.encheres-domaine.gouv.fr permet également aux services de l'Agglomération d'acquérir des biens à moindre coût.

Marché de prestation traiteur pour la fourniture de plateaux-repas et formules sandwich

Intégration d'une **clause sociale** pour permettre la **mobilisation vers l'emploi de personnes en parcours d'insertion professionnelle rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières**.

Intégration d'une **disposition environnementale (clause et critère)** visant à :

- Proposer une alimentation durable et de qualité, grâce à des denrées alimentaires de saison, issues de circuits courts et de l'agriculture biologique (objectif de 50 % de produits biologiques dans les menus) et du commerce équitable, sans OGM ;
- Supprimer les bouteilles d'eau en plastique, les gobelets et couverts jetables et utiliser de la vaisselle, des couverts ainsi que des récipients réemployables et/ou réutilisables ou composés de matières recyclables ;
- Œuvrer pour une gestion responsable des déchets (réutilisation des emballages/contenants/matériels, tri, recyclage).

Achat de fournitures respectueuses de l'environnement

Quelques chiffres notables en 2024 et récupérés en 2025 :

- 100 % des équipements de collecte des déchets et 26 % des fournitures de bureau acquis intègrent des **matières recyclées** ;
- 22 % du papier acheté est **recyclé** et **78 % certifié FSC** (produit provenant de forêts gérées de manière responsable) et **PEFC** (produits issus de forêts pérennes pour lesquelles les propriétaires forestiers, les intervenants en forêt, et les entreprises de la filière forêt-bois-papier ont appliqué les exigences de gestion forestière et de chaîne de contrôle du bois PEFC).



Engager la collectivité dans une démarche de sobriété numérique

Optimisation du cycle de vie et sobriété de l'infrastructure IT (serveurs et réseaux)

L'objectif est de **réduire l'empreinte environnementale du numérique** (Numérique Responsable) en allongeant la durée de vie des équipements et en favorisant la sobriété (non-remplacement).

Mise en œuvre d'une politique d'achat et de gestion visant à :

- **Allongement** : sélectionner des équipements (serveurs, routeurs, switches) conçus pour une durée de vie étendue (objectif 7 ans) au lieu des standards habituels du secteur (3-5 ans).
- **Sobriété** : supprimer les équipements obsolètes sans les remplacer, lorsque l'optimisation des ressources existantes le permet.

Cette démarche permet de limiter les déchets électroniques et les émissions liées à la fabrication de nouveaux matériels.

8 équipements arrivés en fin de cycle en 2025

4 remplacés par des modèles à durée de vie > 7 ans

4 équipements non remplacés

50 % d'équipements renouvelés en version longue durée

50 % d'équipements supprimés sans remplacement

Rationalisation des postes de travail : réduire l'empreinte matérielle et énergétique

En 2025, l'Agglomération a mis en place une nouvelle configuration des postes de travail pour 60 agents afin de réduire l'empreinte matérielle et énergétique. L'ancien système « deux écrans + station d'accueil (dock) » a été remplacé par un seul écran large (type « ultrawide ») à connectivité intégrée (ex: hub USB-C).

Cette démarche s'inscrit dans une logique de numérique responsable, visant la sobriété matérielle et la réduction des consommations électriques.

60 agents équipés d'un écran large à connectivité intégrée

120 équipements évités (60 écrans + 60 docks)

Économie énergétique estimée par poste : **195 W**

Gain total estimé : 18,8 MWh

Production de supports 100 % dématérialisés

Dans le cadre de la prévention santé et d'un partenariat de prestation de service à titre gracieux, les productions finales de supports ont été réalisées exclusivement en version numérique.

Cette démarche contribue à réduire l'empreinte carbone liée aux impressions et à promouvoir les pratiques de sobriété numérique.

100 % des supports produits en version dématérialisée.

0 impression réalisée dans le cadre de cette prestation.



Le Marché de Noël durable

Le Marché de Noël durable a été organisé le **samedi 13 décembre à la Piscine d'En Face, à Sainte-Geneviève-des-Bois**. Cette nouvelle édition a proposé aux 1 058 visiteurs de nombreuses activités ludiques pour apprendre à fabriquer soi-même des cosmétiques naturels, des tote-bags, des puzzles ou encore de la lessive écologique.

La bibliothèque éphémère a permis aux visiteurs de récupérer gratuitement des livres issus de la collecte organisée dans les médiathèques. Les artisans et les associations présents ont quant à eux proposé un vaste choix de cadeaux durables et locaux à offrir ou à s'offrir. Un atelier des lutins, organisé par l'**association « Kraken boxing club »**, a permis de collecter 400 cadeaux qui seront redistribués à des enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance du territoire.



[Voir le programme de l'édition 2025](#)

Clôture du CODEVIC

2025 a marqué la **dernière année du Conseil de développement et d'implication citoyenne (CODEVIC) de Cœur d'Essonne**. Cette année de clôture a permis de valoriser les réalisations citoyennes menées depuis 2021, transmettre les acquis et renforcer la culture de la participation.

De nombreux temps forts ont rythmé l'année : plénières, ateliers thématiques, visites, animations autour du programme Sésame (jeu, atelier cuisine, carnets), ainsi que des prises de parole extérieures pour diffuser la dynamique au-delà du territoire.

3 plénières de restitution (janvier, juin, décembre)

23 temps de mobilisation (ateliers, animations, visites, rencontres)

5 distributions de carnets Sésame dans 5 gares

1 atelier cuisine participatif et plusieurs animations du jeu Sésame
2 présentations du Président du CODEVIC en Conseil communautaire

1 intervention à l'Institut Catholique de Paris

Participation à 2 événements territoriaux majeurs et à la cérémonie nationale des Prix de la participation citoyenne



Développer des outils de suivi et d'évaluation de la transition écologique

Élaboration du tableau de bord de la transition écologique

Cœur d'Essonne s'est appuyée sur les bureaux d'étude Auxilia et OuiAct pour élaborer son tableau de bord de la transition écologique. Cet outil est composé de 3 volets :

- **1 volet « trajectoires territoriales »** qui permet de suivre l'évolution des principaux indicateurs énergétiques et climatiques (consommation d'énergie, émission de CO₂, production d'énergies renouvelables) à l'échelle du territoire et de comparer cette évolution avec les trajectoires du PCAET.
- **1 volet « bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération »** qui permet d'évaluer les émissions du patrimoine, des services publics et de l'activité de la collectivité, pour l'année de référence 2024.
- **1 volet « évaluation des actions du PCAET »** qui permet d'évaluer l'impact climatique et énergétique des actions les plus significatives du PCAET

Actualisation de la plateforme « Territoires en Transitions » (TET) et Lancement de l'audit final du Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME

Dans le cadre de la fin de la phase 2 du COT signé avec l'ADEME, Cœur d'Essonne Agglomération a engagé, en 2025, la préparation de l'audit final de ses actions de transition écologique en lien avec les deux référentiels du dispositif (Climat-Air-Énergie et Économie circulaire).

L'ensemble du suivi du plan d'action a été actualisé dans la plateforme « Territoires en Transitions » (TET), qui sert de tableau de bord partagé pour mesurer l'avancement des politiques climat-air-énergie de l'Agglomération.

Parallèlement, l'Agglo prépare en autonomie l'audit final **Économie Circulaire** et avec le Conseiller mandaté par l'ADEME l'audit sur le référentiel **Climat-Air-Énergie**, afin d'évaluer la progression entre l'état des lieux initial (phase 1) et la fin de la phase 2, en lien avec le financement ADEME conditionné aux résultats atteints.

1 Contrat d'objectif territorial (COT) en phase de préparation pour l'audit final avec l'ADEME.

1 plateforme de suivi TET actualisée pour le PCAET et les actions du référentiel TET.

2 audits en préparation pour une réalisation en 2026 : Climat-Air-Énergie et Économie circulaire, permettant de mesurer la progression de l'Agglomération depuis la phase d'état des lieux (2022-2023) jusqu'en 2025.



An aerial photograph of a park area. In the top left, there is a pond with some lily pads. Below the pond is a paved path. The main area is a large, irregularly shaped play area with a light-colored gravel surface. There are several play structures, including slides and climbing frames, scattered throughout. The play area is surrounded by green grass and some small trees. In the bottom left, there is a green rectangular box containing the number 36.

➔ AXE 7

Préserver la biodiversité,
les milieux et les ressources
naturelles et adapter le territoire
aux changements climatiques

Développer et préserver la biodiversité du territoire

Aménagement du parc de la Mare aux Bourguignons à Égly

Finalisation des travaux et inauguration du parc en juillet 2025. Le projet poursuit la renaturation engagée : **reconstitution de milieux naturels, aménagements pour les loisirs et la biodiversité, création d'espaces d'usages variés pour les habitants.**

5 ha renaturés

300 arbres plantés

Bassin de biodiversité, prairie naturelle

Parcours fitness, multisports, pumptrack, aire de jeux

Financements : Île-de-France Nature & Conseil départemental de l'Essonne

Requalification du parc des Mares Yvon à Sainte-Geneviève-des-Bois

Lancement de la phase 1 du projet : plantations d'arbres et création de prairies pour renaturer la zone nord du parc.

L'opération consiste principalement à renaturer la zone Nord pour :

- Offrir aux habitants du quartier un lieu de refuge lors des épisodes caniculaires en créant un îlot de fraîcheur,
- Améliorer l'accessibilité du parc aux personnes en situation de handicap avec la création d'un premier cheminement aux normes,
- Restaurer des lieux de convivialité et de liens sociaux,
- Favoriser le développement d'un corridor écologique entre les haies existantes et avec la zone boisée existante du parc

**228 arbres plantés dont 85 fruitiers
4 233 m² de prairie créés**

Objectifs : îlot de fraîcheur, cheminements accessibles, corridor écologique

Restauration de la zone humide du Pont des Gains à Breuillet

Le projet porté par la ville de Breuillet constitue un exemple particulièrement abouti d'articulation entre aménagement du territoire, résilience écologique et valorisation d'un foncier dégradé.

En transformant une friche industrielle imperméabilisée en un espace naturel restauré et accessible, ce projet répond de manière concrète, structurante et opérationnelle aux grands objectifs du Programme Régional FEDER 2021-2027, en particulier l'objectif spécifique OS 2.7 dédié à la biodiversité.

**Diagnostic écologique du site d'une surface totale de 15 ha
1^{ère} phase du projet consiste en l'aménagement de la zone humide et des parcelles pour une surface prévisionnelle de l'ordre de 1,2 hectares**

2^e phase du projet porte sur l'aménagement des parcelles pour une surface d'environ 5 000 m²

Le FEDER intervient sur ce projet à hauteur de 40 %, soit 392 000 €



Porter l'écoexemplarité du projet de La Base 217 en matière de biodiversité

Maintien d'un éco-pâturage de conservation

Entretien de 4,5 hectares de La Base 217 (confié à la SPL Air217) par une trentaine de moutons solognots, une race ovine en procédure de sauvegarde et préservation, identifiée par un label et un comptage précis.

4,5 ha pâturés - 30 ovins de race solognote labellisée

Réalisation d'une pépinière

Réalisation par la SPL Air217 d'une pépinière : sauvegarde de 70 jeunes chênes pubescents issus de La Base 217 afin de les mettre en « jauge » pour permettre leur replantation future sur Cœur d'Essonne Agglomération.

Les sujets sont d'une hauteur variant de 1,50 m à 3,50 m, conduits en cépée 3/5 troncs, préservant ainsi, l'esthétique naturelle des futurs aménagements.

70 chênes pubescents préservés - hauteur de 1,5 m à 3,5 m

Coopération pédagogique avec des écoles d'ingénierie et de paysage

Partenariat entre la SPL Air217 et des écoles du paysage (ESAJ) et l'Ecole nationale des ponts et chaussées pour la sensibilisation à la biodiversité et la mise en place de la gestion différenciée.

**Esaj Promo 2024/2025 :
35 étudiants**

**Esaj Promo 2025/2026 : 20
étudiants**

**École nationale des ponts et
chaussées 2025 : 70 étudiants**

Session de formation avec la société Pinson Paysage

Organisation d'une session de formation/sensibilisation par la SPL Air217 avec Pinson Paysage de personnes terrains, à la reconnaissance des végétaux, l'approche biodiversité des actions d'entretien, et enfin, la présentation de La Base 217 comme site-pilote au développement écologique à environ 20 collectivités.


25 agents formés et 20 collectivités sensibilisées au rôle écologique du site.





Mobilisation de financements européens pour la phase 3 des continuités écologiques




Présentation du projet de continuités écologiques en comité de sélection et de suivi des fonds européens (FEDER - Région Île-de-France / Cœur d'Essonne Agglomération), en vue du financement des travaux prévus en 2026-2027.

**Validation obtenue pour
l'attribution d'un cofinancement
pour la phase 3.**



	Accompagner la plantation de 100 000 arbres sur le territoire communautaire	
	Poursuite du plan 100 000 arbres	
	Poursuite de la stratégie de plantation d'arbres sur le territoire avec la signature de conventions de financement avec les communes engagées dans le programme.	14 communes conventionnées 93 500 € d'aides accordées

   	Restaurer le cycle naturel de l'eau	
	Renouvellement des canalisations	
	Poursuite des actions visant à restaurer le fonctionnement naturel du cycle de l'eau via les travaux de renouvellement des réseaux.	0,27 % du réseau renouvelé en 2025
	Contrôle de conformité des branchements	
	Poursuite des contrôles de conformité des branchements afin de limiter la pollution des milieux et garantir un fonctionnement optimal des réseaux d'assainissement.	1 459 contrôles réalisés 36 % non conformes identifiés pour mise en conformité
	Début du Schéma directeur d'assainissement (SDA)	
Lancement des démarches du futur Schéma directeur d'assainissement (SDA) à l'échelle communautaire, destiné à planifier les investissements à venir pour optimiser la gestion des eaux usées et pluviales.		

  	Produire et préserver la ressource en eau potable	
	Poursuite des actions de gestion et protection de la ressource	
La Régie de l'Eau poursuit activement ses travaux visant à détecter et réparer les fuites d'eau sur les canalisations et les branchements au réseau d'eau potable. Elle a également participé à différentes manifestations publiques sur le territoire (fêtes de villes, journées de l'environnement, journées des associations...) pour sensibiliser à la préservation de la ressource.		

Mener des projets d'aménagement exemplaires

Finalisation de l'étude urbaine « Route de Corbeil » - Juillet 2025

Accompagner les communes dans un scénario acceptable pour la **transformation de la route de Corbeil à Sainte-Geneviève-des-Bois en boulevard urbain** apaisé, permettant le report vers des modes de transport plus vertueux, et répondant aux enjeux actuels des centralités (développement du commerce de proximité, qualité des espaces publics, végétalisation).

Après réalisation d'ateliers, de rencontres et de COPIL, finalisation de l'étude avec mise en avant d'un scénario privilégié d'aménagement du boulevard à moyen terme, préconisations règlementaires et pistes de réflexion sur le stationnement.

Poursuite de l'aménagement de la ZAC des Belles Vues

Le développement de la ZAC des Belles Vues se poursuit. De nombreuses constructions ont émergé sur le site, dont un groupe scolaire commun aux communes d'Arpajon et d'Ollainville. La ZAC a fait l'objet d'une **nouvelle phase d'audit en mai-juin 2025** et a obtenu sa **certification pour la phase 1 à 5**.

Lancement de deux études en vue de l'amélioration et la requalification des ZAE

Lancement en 2025 des deux études relatives aux ZAE :
Une première étude : « **Élaboration d'un guide d'intervention sur le foncier mutable en ZAE** » avec la réalisation d'une première phase d'étude en début d'année sur 5 ZAE et une poursuite de ce travail en septembre 2025 sur 12 ZAE. Cette étude a pour objectif d'identifier les potentialités de densification des parcs d'activités et fournir une boîte à outils méthodologique d'action pour intervenir sur la requalification et densification de ces ZAE.

Une seconde étude : « **Les ZAE de Cœur d'Essonne, quelle obsolescence ?** » avec la réalisation d'une première phase d'étude en début d'année sur 14 ZAE (dont 6 en étude approfondies) et une poursuite de ce travail en septembre 2025 sur 14 ZAE (dont 4 en études approfondies). Cette étude a pour objectif d'évaluer objectivement et quantifier l'obsolescence des ZAE, identifier les principales problématiques territoriales, déterminer le niveau d'urgence ou risque nécessitant une intervention publique, proposer des recommandations d'action.

Au total 24 ZAE étudiées dont 17 ZAE par les deux études.

Une boîte à outils méthodologique en cours de création d'action pour intervenir sur la requalification et densification de ces ZAE.



Accompagner les communes dans l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les documents d'urbanisme locaux

Traduire les enjeux du PCAET, du PPBE, du SCoT dans les PLU

Poursuite de l'accompagnement des communes dans la **traduction réglementaire au sein des PLU**, par la rédaction d'avis précis et argumentés par Cœur d'Essonne permettant de valoriser les politiques publiques communautaires en matière de transition écologique.

D'octobre 2024 à octobre 2025, 6 avis PPA ont été rédigés sur les PLU des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Avrainville, La Norville et 2 avis PPA sur les SCoT voisins de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud et de la communauté de communes de Val d'Essonne.

Approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) d'échéance 4

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE et au Code de l'environnement, Cœur d'Essonne Agglomération a approuvé, lors du Conseil communautaire du **24 juin 2025, son Plan de prévention du bruit dans l'environnement de quatrième échéance.**

Ce document actualise le diagnostic territorial à partir des nouvelles cartes de bruit établies par Bruitparif selon la méthodologie harmonisée CNOSSOS-EU.

Il ne modifie pas la stratégie d'action définie à l'échéance précédente, mais actualise les données techniques et sanitaires, notamment l'exposition des populations au bruit routier et ferroviaire, les effets sur la santé et les zones à enjeux. La mise à disposition du public a permis de recueillir des contributions qui confirment les priorités territoriales en matière de lutte contre le bruit.

2 mois de mise à disposition du public (du 26 mars au 26 mai 2025).

28 contributions recueillies.

1 plan actualisé approuvé et mis à disposition du public.


Finalisation de la mise en place d'un projet QGIS d'évaluation de la consommation foncière du SCoT

Afin d'évaluer la consommation des enveloppes foncières maximales allouées au SCoT à chaque commune du territoire, un outil de suivi a été mis en place, en concertation avec les communes et les services de l'État.

Sur les 405 ha d'enveloppes foncières maximales, 60 ha ont été consommés (surfaces brutes des bâtiments livrés), dont 32 ha à vocation d'habitat ou d'équipement, et 28 ha à vocation économique.

L'objectif du SCoT de **65 % de logements produits en intensification est atteint** selon les fichiers fonciers du CEREMA. En effet, entre 2019 et 2023, **4 151 logements ont été construits en intensification et 797 logements en extension. Le ratio intensification / extension de 84 % est très élevé.**



	<p>Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé en décembre 2019 doit faire l'objet d'un bilan dans les 6 ans et, si nécessaire, d'une révision.</p> <p>Le bilan met en avant des résultats dans les différentes grandes thématiques du SCoT (respect des enveloppes foncières allouées au SCoT et des objectifs de densités, avancement des grands projets et amélioration du taux d'emploi, atteinte à 89% des objectifs de production de logements, protection des terres agricoles et renforcement des enjeux de transition alimentaire, etc.).</p> <p>Le bilan propose également des pistes de réflexion compte tenu des enjeux du territoire dans la perspective du prochain SCoT, notamment en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets du réchauffement climatique, de développement du commerce de proximité, et d'optimisation foncière des ZAE par exemple. Le développement des transports en commun et des infrastructures doit cependant encore être renforcé pour un développement harmonieux du territoire et pour remplir les objectifs de création de logements et d'emplois.</p>	<p>Consommation foncière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 84% de logements construits l'ont été en intensification • 60 ha consommés en extension urbaine <p>Objectifs du SCoT : 65% minimum en intensification, limitation à 405 ha d'extension urbaine horizon 2030.</p> <p>Taux d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 0,60 en 2014 à 0,67 en 2022 <p>Objectif du SCoT de 0,75 à horizon 2030.</p> <p>Production de logements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyenne de 982 logements autorisés entre 2020 à 2024 <p>Objectif de 1 100 logements par an.</p> <p>Indicateurs : projet GQIS de consommation foncière (Fichiers Fonciers), taux d'emploi (INSEE), nombre de création d'entreprises (INSEE), Observatoire du PLH (SITADEL).</p>
---	--	--

**SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS • BRÉTIGNY-SUR-ORGE
MORSANG-SUR-ORGE • SAINT-MICHEL-SUR-ORGE • ARPAJON
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON • FLEURY-MÉROGIS
BREUILLET • VILLEMOSNON-SUR-ORGE • LONGPONT-SUR-ORGE
ÉGLY • MAROLLES-EN-HUREPOIX • OLLAINVILLE
LE PLESSIS-PÂTÉ • LA NORVILLE • LEUVILLE-SUR-ORGE
VILLIERS-SUR-ORGE • BRUYÈRES-LE-CHÂTEL
CHEPTAINVILLE • AVRAINVILLE • GUIBEVILLE**



La Maréchaussée, 1 place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois

Tél. : 01 69 72 18 00
communaute@coeuressonne.fr
www.coeuressonne.fr

